

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2013

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 52

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE
L'HOMME ET DES LIBERTES

★

VERSION FRANCAISE

★

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
------------------	---

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
--	---

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	11
--	----

6. PROGRAMME 646: COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	15
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	17
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	17
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	17
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	17

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

Note explicative

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, le législateur a prévu une mise en oeuvre progressive de cette loi qui doit entrer en vigueur dans l'intégralité de ses dispositions le 1er janvier 2013, date à laquelle est abrogée l'Ordonnance 62/OF/4 du 07 février 1962 (article 79 de la loi du 26 décembre 2007). Dans le respect de ces dispositions, la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget 2013 instruit les chefs de départements ministériels de présenter au Parlement un projet de budget dans le nouveau format de budget programme.

Le document qui vous est soumis constitue la réponse de l'Administration à cette exigence de la réforme. Il s'intitule "Projet de Performance des Administrations". Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert: les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en oeuvre, en cohérence avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (D S C E) .

Il comporte trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration au DSCE, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en oeuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;

- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs, d'indicateurs et des coûts de réalisation ;

- la troisième partie quant à elle, comporte une annexe présentant le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES
 - 3.1 BILAN TECHNIQUE
 - 3.2 BILAN FINANCIER
 - 3.3 PERSPECTIVES
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 646

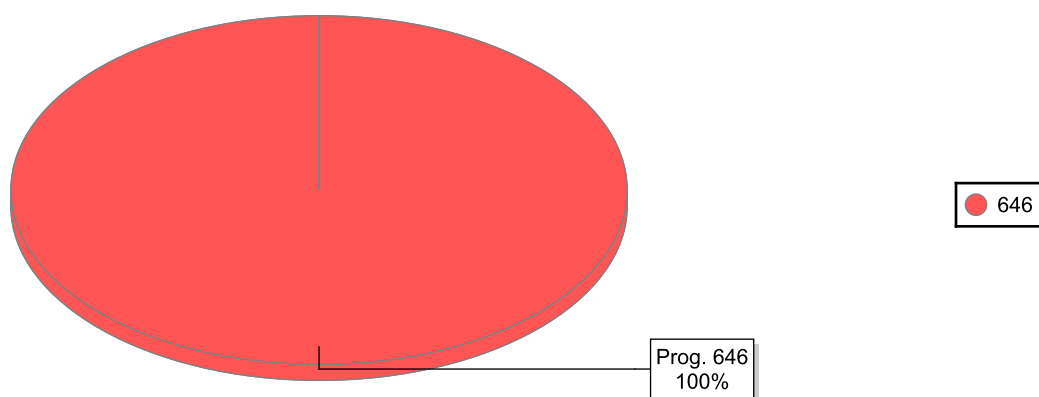
COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme	Nombre d'interventions par année	40.0	60.0	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

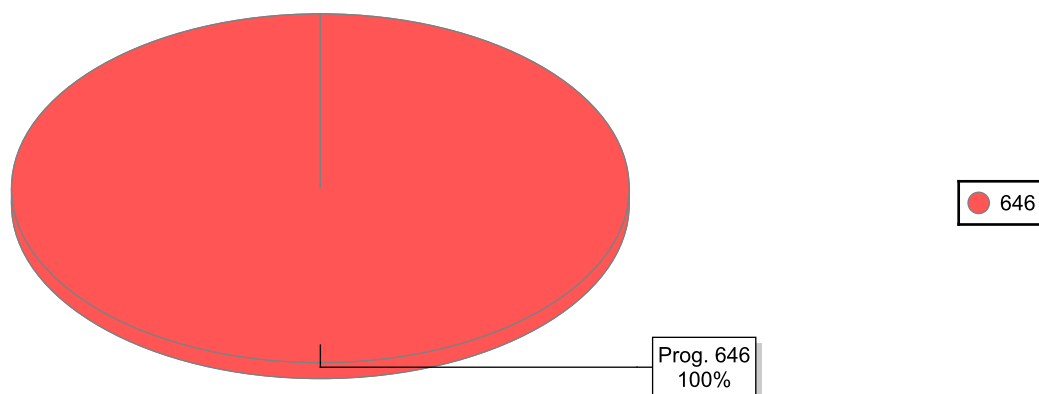
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
646	COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	720 000 000	720 000 000	400 000 000	400 000 000	1 120 000 000	1 120 000 000
Total		720 000 000	720 000 000	400 000 000	400 000 000	1 120 000 000	1 120 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 646

COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer le respect des droits des citoyens

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'interventions de la CNDHL	nb	2012	45	2015	60

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

OBJECTIF 1 Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'interventions par année		2012	40	2015	60

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	720 000 000	720 000 000	400 000 000	400 000 000	1 120 000 000	1 120 000 000
Total		720 000 000	720 000 000	400 000 000	400 000 000	1 120 000 000	1 120 000 000

en FCFA

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 52 - COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 0	DEPENSES NON REPARTIES PAR FONCTIONS	1 120 000	1 120 000
Fonction 03	Provisions	1 120 000	1 120 000
Programme 646	COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	1 120 000	1 120 000
Action 01	GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	1 120 000	1 120 000
Article 39 00 00	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL)	1 120 000	1 120 000
Paragraphe 2799	Immobilisations non définies à Répartir	400 000	400 000
6901	Provisions de fonctionnement	720 000	720 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		1 120 000	1 120 000